

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vendredi 20 mars 2020

ARS Auvergne-Rhône-Alpes

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

Préfecture de la Haute-Loire

04 71 09 43 43 - pref-communication@haute-loire.gouv.fr



COVID-19 en Haute-Loire :

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes et la Préfecture de la Haute-Loire rappellent l'importance de respecter le dispositif de confinement pour limiter la circulation du virus et atténuer les effets de l'épidémie.

10 PERSONNES SONT CONFIRMÉES POSITIVES AU COVID-19 EN HAUTE-LOIRE

A ce jour, 10 personnes sont confirmées biologiquement positives au COVID-19 dans le département de la Haute-Loire.

Du fait d'une incidence élevée et en augmentation dans le département et aussi des tensions sur le système d'analyse, tous les cas ne sont plus nécessairement confirmés biologiquement. Le nombre de personnes infectées par le COVID-19 n'est sans doute pas exhaustif, c'est pourquoi les mesures de distanciation sociale qui reposent principalement sur le minimum de contacts interhumains doivent être appliquées dans le but de limiter la circulation du virus.

Les investigations menées autour de la personne nouvellement confirmée ont identifié un lien avec un centre de soins de suite et de réadaptation du département, situé au Monastier-sur-Gazeille. Les responsables de la structure ont été informés de la situation immédiatement après qu'elle ait été identifiée. Toutes les mesures de prévention et d'hygiène déjà en vigueur, sont renforcées. Un suivi de l'état de santé des personnels et des patients sera observé au quotidien pendant les 14 prochains jours.

Les équipes de Santé publique France mènent actuellement les investigations pour identifier les personnes avec lesquelles elle aurait été en contact étroit et rapproché. Elles seront informées et une conduite à tenir leur sera donnée : surveillance de l'apparition d'éventuels symptômes comme une toux ou de la fièvre, et si apparition de symptômes, ne pas se rendre directement dans le cabinet médical de son médecin, ni aux urgences, mais appeler son médecin traitant ou la permanence des soins du département.

RESTER CHEZ SOI ET RÉDUIRE SES CONTACTS POUR LIMITER LA PROPAGATION DU VIRUS

Le 16 mars 2020, afin de lutter contre l'épidémie de COVID-19, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire les contacts et déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum.

Celles-ci seront autorisées sur attestation uniquement pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé
- Se déplacer pour la garde de ses enfants et aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement

Toute infraction à ces règles sera sanctionnée.



Face au coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- Je reste chez moi
- Je me lave très régulièrement les mains
- Je tousse ou éternue dans mon coude ou dans un mouchoir
- J'utilise des mouchoirs à usage unique et je les jette
- Je salue sans serrer la main, j'arrête les embrassades

Mais également :

- Conserver une distance de 1,5 m avec une autre personne, en réunion et lors d'un échange.
- Rester chez soi dès l'apparition des premiers symptômes.
- Une personne est considérée guérie 48 heures après les derniers symptômes.

RECOMMANDATIONS FACE AU COVID-19 : QUELLE CONDUITE À TENIR ?

En fonction des situations, chacun doit appliquer les recommandations suivantes :

- **Je n'ai pas été exposé au Covid-19 à ma connaissance : J'applique en permanence les gestes et comportements qui permettent de freiner l'épidémie.**

Je reste chez moi et je limite mes déplacements au maximum (courses, essence...) et j'évite tous les rassemblements. J'applique les gestes barrières : je me lave régulièrement les mains, je tousse et éternue dans mon coude, j'utilise des mouchoirs à usage unique et les jette immédiatement, je ne salue pas les autres par une poignée de main ou par une embrassade, je respecte une distance de 1 mètre avec toute autre personne.

- **J'ai été en contact avec un cas confirmé de Covid-19 ou je vis avec un cas confirmé de Covid-19 : Je m'isole et je surveille mon état de santé.**

Je reste à mon domicile, je m'isole 2 semaines, je respecte scrupuleusement les gestes-barrières, je surveille ma température 2 fois par jour, je surveille l'apparition éventuelle de symptômes (toux, difficultés respiratoires, fièvre) et j'adopte le télétravail. Si des symptômes surviennent, je peux appeler mon médecin, mais je ne me déplace pas jusqu'à son cabinet, ni au laboratoire ni aux urgences.

- **J'ai des symptômes (toux, fièvre) qui me font penser au Covid-19 :**

Je reste à domicile, j'évite les contacts, j'appelle un médecin si besoin et ne me rends pas directement au cabinet, au laboratoire ou aux urgences ou j'appelle le numéro de permanence de soins de ma région. Je peux également bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU- Centre 15.

Un site internet d'information dédié au coronavirus est disponible :
www.gouvernement.fr/info-coronavirus

information
CORONAVIRUS
2019 n-CoV
 LE POINT SUR LA SITUATION